

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1	<b>L'an deux mille dix neuf le treize mai à vingt heures trente.</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 7 mai 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Maryline DURET
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> :	

**Délibération n°D19-19**

**Objet : Renouvellement d'un bail communal**

Monsieur le maire rappelle que les parcelles communales cadastrées sous les n° B673 et B674 au lieu-dit « Sur les Côtes » d'une surface totale de 2ha 74a 83ca ont fait l'objet d'appel à candidatures pour l'attribution d'un bail.

- Vu les candidatures spontanées reçues des candidats suivants :
  - GAEC « LA MOTTE »
  - SCEA « LA FOUILLAT »
  - Monsieur Mickael MAGNIN.
  
- Vu l'avis du contrôle des structure (CDOA du 2 avril 2019) se résumant ainsi :
  - GAEC « LA MOTTE » : Autorisation d'exploiter
  - SCEA « LA FOUILLAT » : Non soumis à autorisation
  - Monsieur Mickael MAGNIN : Autorisation d'exploiter

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à statuer sur l'attribution du bail afférant aux parcelles B673 et B674.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

DECIDE la mise à disposition du bail au profit de la SCEA « LA FOUILLAT » pour une durée de 9 ans à compter du 14.05.2019,

FIXE à 305,62 € (indice de référence :103,05) le montant annuel du fermage (ce montant sera annuellement révisé au regard de l'indice national des fermages),

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer l'acte et les documents se rapportant à ce bail rural.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

Vincent TISSOT



*Certifiée exécutoire le 13 mai 2019*

*Transmise en Sous-Préfecture le 15 mai 2019*

*Affichée le 15 mai 2019*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>L'an deux mille dix neuf le treize mai à vingt heures trente.</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 7 mai 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Maryline DURET
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> :	

**Délibération n°D19-20**

**Objet : Attribution du marché des travaux du local commercial**

Monsieur le maire expose que suite à l'avis d'appel public à la concurrence n° 4451694 relatif au marché d'aménagement du local communal clôt le 30/04/2019, ce dernier est déclaré infructueux pour les lots suivants :

- 01 - Electricité ventilation chauffage,
- 03 - Cloisons huisseries
- 04 - sol souple.

Le lot 02 - Plomberie Sanitaire est attribué à l'entreprise PELLET PLOMBERIE pour un montant de 4 374€ TTC.

Selon l'article R2122-2 créé par décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 du code de la commande publique, le marché est relancé pour les lots 01, 03 et 04 déclarés infructueux, en suivant la procédure de marché négocié sans publication ni mise en concurrence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

*Vincent FISSOT*



*Certifiée exécutoire le 13 mai 2019*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 15 mai 2019*  
*Affichée le 15 mai 2019*